

**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES SITES  
DE LA CROIX VALMER**  
Association loi 1901 – créée en 1953  
B.P. 62 – 83420 La Croix Valmer

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUILLET 2018**  
(Le quorum étant obtenu les résolutions peuvent être votées)

**1ère Résolution** : Rapport du Président et rapport du Trésorier

L'Assemblée, après avoir entendu les rapports du Président et du Trésorier, les approuve et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2017.

**La résolution est votée à l'unanimité.**

**2ème Résolution** : Cotisations

- Fixation de la cotisation pour l'année 2019. Le Trésorier propose de maintenir la cotisation annuelle au niveau actuel de 30 euros (tarif familial de 15 euros pour les conjoints, enfants et petits enfants).

**La résolution est votée à l'unanimité.**

**3ème Résolution** : Conseil

- Mme Monique ALLENBACH, Mrs Michel BLAISE, Christian MARMAN, François REMOND administrateurs sortants, se représentent aux suffrages de votre l'Assemblée (vote).
- Mme Dominique DUPUY administrateur sortant ne se représente pas aux suffrages de votre assemblée.

**La résolution est votée à l'unanimité.**

**4ème Résolution** : Action en justice

L'Assemblée demande au Conseil de poursuivre ou d'introduire tous recours ou actions en Justice qui lui paraîtrait nécessaire, en application des procédures définies par les statuts.

**La résolution est votée à l'unanimité.**

**5ème Résolution** : Radiations - Adhésions

L'Assemblée Générale prend acte des radiations et adhésions intervenues depuis la dernière Assemblée Générale (tableaux affichés).

**La résolution est votée à l'unanimité.**

**6ème Résolution** : Formalités

L'Assemblée donne tout pouvoir au Conseil pour effectuer toutes formalités et publications à l'issue de la présente réunion.

**La résolution est votée à l'unanimité.**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2018**  
(Le quorum étant obtenu les résolutions peuvent être votées)

**Résolution** : Statuts

L'Assemblée adopte la modification des statuts de son article 1 définissant les objectifs de l'Association, notamment de son champ d'action.

**La résolution est votée à l'unanimité.**